

Débat public : pourquoi le compromis est devenu suspect

Fabien Giuliani

Enseignant en stratégie et management du risque à l'Université de Genève



Le débat : une confrontation loyale d'arguments qui permet d'affiner notre réflexion et de faire des choix éclairés ? C'est rarement le cas. En cause : certains médias et réseaux sociaux, qui font de l'indignation un gage de visibilité et de la disqualification des autres une arme. Mais selon Fabien Giuliani, ce ne sont pas les seuls responsables de la dégradation du débat public.

Vous dites que le débat public va mal, pouvez-vous partager votre analyse ?

Nous sommes passés d'un débat d'arguments à un débat d'identités morales et l'écosystème médiatique contemporain récompense cette bascule. L'indignation n'est pas illégitime : elle peut signaler une injustice. Le problème apparaît lorsqu'elle devient un régime permanent et une méthode pour occuper l'espace. Trois dynamiques nourrissent cette dégradation.

Première dynamique : la sacralisation. De nombreuses controverses sont désormais vues comme des conflits de valeurs non négociables, sur la Justice, la Dignité, la Sécurité, la Liberté... Dès qu'un enjeu est traité comme « sacré », tout compromis s'apparente à une trahison. La discussion cesse d'être un arbitrage entre coûts et bénéfices pour devenir une épreuve de vertu.

Deuxième dynamique : le *moral typecasting*, qui fige les rôles sociaux ; victimes irréprochables d'un côté, coupables indéfendables de l'autre. Cela rend la nuance politiquement coûteuse.

Troisième dynamique : sur internet, les plateformes ne se contentent pas de donner de l'écho ; leurs *affordances* (c'est-à-dire les comportements qu'elles encouragent) favorisent les prises de parole susceptibles de déclencher de l'engagement. Une étude portant sur plus de 500 000 messages publiés sur Twitter (aujourd'hui X) montrait il y a dix ans que les mots à tonalité morale et émotionnelle augmentaient en moyenne la diffusion d'environ 20 %. L'indignation n'a pas besoin d'Elon Musk pour circuler plus vite que la nuance. Les sociologues Jeffrey M. Berry et Sarah Sobieraj parlent, à propos des médias d'opinion, d'une véritable « industrie de l'outrance » qui joue délibérément la provocation pour capter l'attention. Il se crée ensuite des boucles de rétroaction : chaque camp a besoin des outrances de l'autre pour confirmer son récit et mobiliser ses publics.

Quels en sont les effets ?

Je les déclinerai selon trois axes : épistémique, civique et collectif. Sur le plan épistémique, le désaccord devient vite une suspicion. On glisse vers la polarisation affective (« *je n'aime pas l'autre camp* » autant que « *je ne suis pas d'accord* ») et cette hostilité déborde largement le champ politique. Elle influence des jugements ordinaires et des choix sociaux : avec qui je vis, à qui je fais confiance, quel voisinage j'accepte.

Sur le plan civique, l'indignation permanente produit une sélection adverse. Ceux qui apprécient la confrontation restent dans l'espace public ; les autres s'en retirent par fatigue, dégoût ou sentiment d'inutilité. Lorsque la prise de parole paraît vaine, le retrait devient le choix par défaut et le débat se trouve occupé par des minorités très assertives dans leur rapport à la chose publique.

Enfin, sur le plan collectif, la moralisation rend le compromis politiquement miné. Si tout est sacré, plus rien n'est négociable. On invoque la démocratie, mais on s'interdit son art central : transformer un conflit en arbitrage acceptable entre des groupes sociaux aux intérêts divergents.

Cette situation est-elle présente dans tous les pays et est-elle vraiment nouvelle ?

La polarisation affective et l'économie de l'indignation sont documentées dans plusieurs démocraties (États-Unis, Angleterre, Italie...), sans même parler des États autoritaires où la tendance est exacerbée. Elle n'est pas vraiment nouvelle et il faut se méfier de l'illusion de l'âge d'or : les outrances d'hier étaient moins captées, moins archivées, moins diffusées. Cela dit, la nouveauté ne tient pas seulement au fait qu'elles soient plus visibles : les plateformes transforment structurellement le débat parce que, sur les réseaux sociaux, chacun peut devenir un « *petit média* » par un partage, un commentaire ou un *like*, et parce que la viralité devient un indicateur en temps réel.

En ce qui concerne la situation dans différents pays, on peut grossièrement évaluer les situations selon deux paramètres. D'abord, l'architecture institutionnelle : certaines configurations, comme la démocratie de concordance suisse ou le fédéralisme de coalition allemand, incitent structurellement à la négociation en amont et rendent politiquement coûteux le tout ou rien. D'autres systèmes, plus centralisés et majoritaires comme en France, concentrent davantage la décision, ce qui accentue la perception de discontinuité entre débat et pouvoir.

Ensuite, cela dépend de la culture de la contradiction : ce qu'une société considère comme discutable ou moralement interdit. En France, la tradition jacobine et la culture technocratique contribuent à rendre crédible l'idée que « *tout se décide en haut lieu* », ce qui alimente la frustration et favorise la mise en scène conflictuelle du désaccord.

La violence verbale est-elle le seul moyen de disqualifier le débat ?

Je dirais plutôt que c'est le moyen le plus grossier pour y parvenir, mais la disqualification la plus efficace est la plus polie. Le procédé de recadrage est plus insidieux : « *ce n'est pas sérieux* », « *ce n'est pas le sujet* », « *vous êtes dans l'émotion* », etc. Ces affirmations relèguent les propos d'autrui hors du périmètre du débat. Notons également une tendance dans le débat public français à la disqualification ontologique pour faire taire les voix dissidentes : « *ce problème n'existe pas* », « *le concept que vous défendez est illégitime* ». Et enfin, il y a la disqualification morale : « *vous êtes dangereux* », « *vous êtes complice* », « *vous êtes fasciste* », « *vous êtes islamo-gauchiste* »... L'adversaire cesse d'être un interlocuteur égal en droit et devient un risque. Le moralisme froid fabrique des tabous : on discute rarement d'arbitrages (transition énergétique, impôts, dette, retraites, immigration...), mais on soupèse en permanence la légitimité morale de ceux qui prennent la parole.

Ces phénomènes se retrouvent-ils dans les débats sur les territoires ?

Très certainement. D'abord parce que les arènes locales ne sont pas étanches : les participants arrivent avec des schémas importés du débat national et des réseaux (cadres moraux, soupçon, goût de l'affrontement). Des réunions sur une zone à faibles émissions, un projet éolien ou une urbanisation peuvent devenir des scènes : on parle aussi pour être repris, filmé. La performance compte autant que l'argument. Ensuite, parce qu'il existe un facteur institutionnel décisif : quand la concertation est perçue comme une chambre d'écoute sans prise sur la

décision, la colère devient un mode d'action rationnel, un levier pour rendre le dossier visible et coûteux.

On voit aussi des participants militants pour qui toute procédure délibérative n'est légitime que si elle confirme la cause ; sinon, elle est dénoncée comme un simulacre. La justice procédurale est ici le principal problème : les citoyens acceptent mieux des décisions défavorables s'ils ont eu une voix réelle et s'ils perçoivent un traitement équitable. On ne réduira donc pas la conflictualité en demandant aux citoyens d'être « raisonnables », mais en concevant des dispositifs où la contradiction laisse des traces et où les arbitrages sont explicités.

Comment faire pour retrouver la voie d'un débat productif ?

Je parle volontiers de *lucidité active* : refuser les réflexes de disqualification sans tomber dans l'apaisement mou. La démocratie ne suppose pas l'extinction du conflit ; elle exige sa mise en forme. Au niveau institutionnel, cela commence par un cadre de réalité. Il faut poser d'emblée ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas, et surtout rendre traçable l'impact des contributions. Une concertation devrait toujours se conclure par un document de retour précis : décisions prises, justifications avancées, points retenus, points écartés. Ce n'est pas un détail procédural ; c'est une condition de légitimité.

Dans l'animation, l'enjeu est de réhabiliter la contradiction loyale. Cela suppose des règles explicites, l'interdiction des attaques *ad hominem* et, surtout, des techniques de reformulation exigeante : demander à chacun de présenter l'argument adverse sous sa meilleure forme avant de le critiquer. On déplace ainsi le débat de la mise en scène morale vers l'examen des arbitrages.

Enfin, il existe une hygiène individuelle minimale. Ralentir avant de réagir, chercher une information contradictoire, se demander « *qu'est-ce qui me ferait changer d'avis ?* ». Ces gestes simples permettent d'échapper à la spirale de l'indignation performative.

Peut-être faudrait-il aussi apprendre à ringardiser la tentation de transformer chaque échange en test de pureté morale. La démocratie n'est pas l'absence de conflit ; c'est la capacité à le convertir en décision vivable, localement et méthodiquement. À défaut, nous continuerons à moraliser les conflits que nous refusons d'institutionnaliser.

Propos recueillis par Pierre-Yves Guihéneuf

[1] Pour les psychologues américains Kurt Gray et Daniel Wegner, le *moral typecasting* désigne la tendance à figer les rôles moraux : certains sont perçus comme des agents du mal, d'autres comme de pures victimes, sans nuance ni possibilité que cela puisse changer selon les circonstances [NdR]. Voir : GRAY, Kurt et WEGNER, Daniel M. *Moral typecasting: divergent perceptions of moral agents and moral patients*. *Journal of personality and social psychology*, 2009, vol. 96, no 3, p. 505.

[2] BRADY, William J., WILLS, Julian A., JOST, John T., et al. *Emotion shapes the diffusion of moralized content in social networks*. Proceedings of the National Academy of Sciences, 2017, vol. 114, no 28, p. 7313-7318.

[3] BERRY, Jeffrey M. et SOBIERAJ, Sarah. *The outrage industry: Political opinion media and the new incivility*. Oxford University Press, 2013.



Fabien Giuliani

Fabien Giuliani enseigne la stratégie et le management du risque à l'Université de Genève. Il a étudié l'outillage des politiques publiques et les dynamiques institutionnelles dans une approche comparative Suisse-France. Il intervient régulièrement comme consultant auprès d'organisations publiques et d'institutions territoriales. Son engagement citoyen le conduit à s'intéresser aux conditions concrètes qui rendent un débat productif dans des environnements institutionnels complexes.